



# En bref...

## Plage horaire : Décision unilatérale

Le lundid 23 février 2009

ACCUEIL  
 QUAND LES PROFS  
 LE SYNDICAT  
 COMITÉS  
 DOSSIERS  
 SYNDICAUX  
 PUBLICATIONS

### Profession enseignante

Opération CA -  
 Réinvestir dans  
 l'enseignement  
 collégial

Ce matin à 8h30, ce qui devait être une réunion intersyndicale sur la présentation des résultats du sondage sur l'élargissement de la plage horaire, s'est avérée être une réunion d'INFORMATION sur trois DÉCISIONS prises unilatéralement par la direction à l'effet que:

1. Plage horaire débutant à 8h30 et se terminant à 18h30.
2. Plage commune libre de deux heures placée **le jeudi de 12h30 à 14h30** (cette mesure aura pour effet de diminuer de façon significative le taux d'utilisation de la dernière heure du jeudi). **Sachez que cette plage commune exclut les réunions départementales.**
3. Fin des cours à 17h30 le vendredi.

Vos réactions sont fortement appréciées sur l'une ou



## **SPECS-CSN**

475, rue du Cégep  
Pavillon 2, local 54-180  
Sherbrooke (Québec)  
J1E 4K1

819 564-6350 #330  
819 562-6030 - télécopieur

Section interne

l'autre de ces décisions.

Steve Mc Kay

Secrétaire

[Haut de la page](#)